

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Signature de la convention
Smart Territoire avec la Région
Sud Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Décision n° 22 09 09

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

***Étaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Mesdames Christine Beille-Toursher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents représentés :** Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Michel Calmet par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton*

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance.

Le Président rappelle qu'en mars 2022 la CCPP a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt nommé « Smart Territoire » qui souhaite promouvoir l'émergence de projets en lien avec le numérique et les usages interactifs des services offerts aux habitants du territoire.

Le bureau de la CCPP avait émis un avis favorable pour présenter une candidature pour le projet de numérisation du service déchets dans le cadre de trois objectifs majeurs :

- Optimiser et faciliter la gestion opérationnelle de la collecte des déchets.
- Réduire les coûts de collecte.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La candidature a reçu un avis favorable de la part du comité de sélection composé notamment par la Région et l'ADEME, et permettra l'accompagnement et l'aide à la décision nécessaires par un cabinet d'experts sélectionné par la Région.

La participation de la CCPP à ce projet ne présente pas de charges financières pour la collectivité.

Afin de pouvoir démarrer le travail, il est nécessaire qu'une convention soit signée avec la Région.

AR Prefecture

006-240600593-20220929-CC220909-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

-Adopte la convention Smart Territoire avec la Région.

-Autorise le Président à signer la convention dans le cadre du projet d'accompagnement à la numérisation du service déchets en vue de son optimisation.

Décision n° 22 09 09

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL**

**LE PRESIDENT
C. PIAZZA**